

AFFAIRE N° 22.4 - Réalisation du STADE DE L'EST à Prima -
Autorisation de solliciter auprès de la C A E C L un emprunt de 890 000 Francs
destiné à couvrir les travaux de terrassements

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 Juin 1978, vous vous êtes prononcés favorablement sur le financement de la construction du Stade de l'Est

à PRIMA, pour un montant de 12 500 000 Francs desquels était exclu le coût des travaux de terrassements réalisés en régie communale.

En effet, à l'époque, compte tenu de notre situation financière et des ses perspectives d'évolution, il m'était apparu souhaitable de prendre la charge des dépenses relatives aux terrassements sur fonds communaux propres.

Malheureusement, d'une part, l'évolution globale des recettes tant au budget supplémentaire de 1978 qu'au budget primitif de 1979 n'ayant pas été aussi forte que prévue alors que d'autre part, nous avons eu à faire face à des dépenses obligatoires en forte augmentation, il est dès lors devenu impossible de financer les terrassements du Stade sur fonds propres.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de solliciter votre autorisation de contracter un emprunt de 890 000 Francs auprès de la CAECL destiné à couvrir la réalisation des travaux de terrassements du Stade de l'Est exécutés en régie communale.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous signale que les travaux du Stade de l'Est sont assez avancés ; le petit stade est terminé à plus de 50 % ; le grand stade est aussi en bonne voie. La fin des travaux est prévue :

- pour le petit stade : 8 mai
- pour le grand stade : 15 juin

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

- une abstention : Dr Gilbert GERARD
- une opposition : Mme PAYET André

ADOPTE A LA MAJORITE

x

x

x